Les bilans des banques, reflet de l'économie suisse d'après-guerre

Autor(en): **Duperrex, Emile**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **11 (1953)**

Heft 1

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-134132

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Documents

Les bilans des banques, reflet de l'économie suisse d'après-guerre

par Emile Duperrex

Vice-directeur de la Banque populaire suisse, Genève
Rédacteur financier du « Journal de Genève »

Ce problème pose deux questions préliminaires, une question de principe et une question de méthode, qu'il faut d'abord résoudre et dont l'une, la question de principe, présente cette particularité d'être aussi importante — pour l'esprit curieux des grands problèmes économiques — que la question principale elle-même.

La question de principe est celle-ci : est-il vrai que les bilans des banques peuvent refléter les tendances générales de l'économie d'un pays ?

A supposer que la réponse soit affirmative, et elle l'est, la question de méthode, elle, se pose sous la forme suivante : comment faut-il interpréter les bilans des banques pour déceler les mouvements de fond et les secousses accidentelles de l'économie en limitant les risques de commettre des erreurs et d'aboutir à des conclusions qui pourraient être justes en apparence, fausses en réalité ?

I

Pour répondre à la première question, on nous permettra d'abord de rappeler que, dans l'économie générale, les banques n'ont qu'un rôle *créateur* extrêmement restreint (ce qui ne veut pas dire minime dans ses répercussions). Elle peuvent seulement créer de la monnaie en créant du crédit.

Or, créer de la monnaie est évidemment un pouvoir énorme. Mais il est tempéré par le fait que les banques ne créent du crédit que si elles y sont amenées par les besoins de l'économie et autorisées par ceux qui ont la mission de surveiller l'économie.

De par leurs autres fonctions, les banques ne sont que des *intermédiaires.* Elles exécutent les ordres de leurs clients. Ceux-ci, à leur tour, n'agissent qu'en fonction des affaires qu'ils concluent, de l'argent dont ils disposent. Dans leur ensemble, les clients des banques — que ce soient ceux qui alimentent le côté actif du bilan, ceux qui escomptent des effets, ceux qui demandent des avances ou des hypothèques, ou ceux qui influencent le côté passif du bilan, les déposants sous toutes les formes — les clients des banques ne font qu'obéir aux deux impératifs de la vie financière : demander de l'argent, placer de l'argent.

Ces deux impératifs se «reflètent» donc nécessairement dans les bilans des banques, que ce soit des établissements de crédit, des banques commerciales, des instituts de crédit foncier, que ce soit, pour adopter la terminologie des statistiques officielles suisses, des grandes banques, des banques cantonales, des banques locales, des caisses d'épargne ou des caisses de crédit mutuel.

D'aucuns rétorqueront que les bilans des banques ne reflètent pas *tout.*

L'objection est sans valeur, pour deux raisons :

La première, et la moindre, est que les bilans des banques, s'ils ne révèlent pas tout, revèlent beaucoup, par honnêteté et par nécessité, et suffisamment pour que les variations des autres branches de l'économie nationale s'y répercutent.

La seconde est que nous ne raisonnons pas sur de petits chiffres, mais sur de grosses sommes. Nous ne voulons pas — et personne ne le peut — apprécier en chiffres exacts telle ou telle tendance de notre économie. Nous cherchons simplement à *définir ces tendances*, à montrer leurs répercussions dans l'industrie bancaire. Qu'il y ait, en réalité, quelques dizaines de millions de plus ou de moins sur tel poste du bilan importe peu. La base de notre examen se résume en une *constatation globale : augmentation*, *diminution*, *stabilité.*

L'ampleur de l'augmentation ou de la diminution a aussi son importance. Mais l'expérience apprend que cette importance sera de toute façon proportionnelle à la réalité, même s'il est des postes qui, par les subtilités de la comptabilité, échappent à la statistique ou désertent une rubrique pour se réfugier dans une autre [1].

En outre, et cela est à considérer, la banque est avec les assurances le seul groupe économique qui fournisse, dans notre pays, des statistiques générales, détaillées et commentées que chacun peut consulter dans la publication annuelle du Département économique et statistique de la Banque Nationale Suisse, *Das Schweizerische Bankwesen.*

II

Passons maintenant à la seconde question préliminaire, la question de méthode. Nous ferons directement appel aux chiffres, qui constituent le fondement et l'ossature de notre étude.

Prenons d'abord, à titre indicatif, un seul chiffre particulièrement propre à nous mettre sur la voie d'un raisonnement sensé. C'est le *total des bilans des banques suisses.*

Ce total a passé de 20 milliards 928 millions de francs à fin 1945, à 28 milliards 900 millions de francs à fin 1951.

---

[1] Il va de soi qu'il est un secteur dont il ne sera pas fait mention ici, celui des opérations de titres et de Bourse. Celles-ci n'apparaissent pas dans les bilans (en revanche leurs résultats, décantés et apurés, s'insèrent dans les comptes de profits et pertes). Ces opérations sont en effet en marge de la vie économique de la population, des entreprises commerciales et industrielles. Elles exigeraient une étude séparée.

Cette augmentation de 40 % peut avoir deux causes : d'une part l'expansion des affaires, la prospérité économique, d'autre part la dépréciation de l'argent.

Quelles sont les parts respectives de l'un et de l'autre phénomènes dans les chiffres enregistrés ? Il est impossible — et si on voulait le tenter, il serait illusoire — de fixer une proportion exacte, arithmétique.

Toutes les statistiques sont incomplètes. Dès lors, contentons-nous de déterminer avec le plus de conscience et d'objectivité possibles, les *facteurs de correction* qu'il faut appliquer aux chiffres dont nous disposons.

Ces facteurs sont peu nombreux et d'importance inégale. Nous ne retiendrons que ceux qui peuvent exprimer la dépréciation de la monnaie. Parce que c'est, dans les chiffres, le facteur primordial. Le reste traduit le surplus, le bénéfice au sens large provenant d'une activité économique ascendante.

L'indice des prix de gros a augmenté de 205 à fin 1945, à 227,2 à fin 1951, ce qui représente environ 10 % de hausse, proportion d'autant plus insignifiante que cet indice est redescendu à 217.9 à fin novembre 1952. Influence nulle, pratiquement, sur les chiffres d'affaires des banques et de leurs clients.

L'indice du coût de la vie a passé de 150,7 à fin 1945, à 171 à fin 1951. Après avoir atteint 171,6 à fin septembre, il est revenu à 171,1 à fin octobre 1952. L'augmentation par rapport à fin 1945 est de 15 % environ. Une telle proportion ne peut pas avoir une influence considérable.

Reste le *volume monétaire*. De fin 1945 à fin 1951, le montant des billets de banque en circulation s'est élevé de 3835 millions à 4927 millions de francs, cette augmentation de 1092 millions représentant 28 %.

Voilà un chiffre qui peut justifier un gonflement, une « inflation » au sens propre du terme. Mais ce 30 % reste modeste. Il ne peut tout expliquer des constatations qui suivent d'autant plus que cette proportion est encore plus faible, dans la moyenne de l'année, le chiffre indiqué représentant la « pointe » saisonnière, le maximum toujours atteint à fin décembre de chaque année.

De ce rapide tour d'horizon, il ressort que les éléments négatifs — qui devraient s'exprimer dans la dépréciation interne de la monnaie — ne jouent qu'un très petit rôle dans l'expansion de l'activité bancaire telle que la révèle le total de la somme des bilans des banques.

Depuis la fin de la guerre, le franc suisse n'a pas été *rongé* intérieurement par la baisse de son pouvoir d'achat d'une façon telle qu'il faille vraiment en tenir compte.

La masse monétaire en circulation a évidemment augmenté, déjà par le seul fait des hausses de salaires, des allocations de vie chère, du rythme toujours plus accéléré de la circulation de l'argent. Mais il ne faut pas oublier non plus qu'il y a d'énormes masses de capitaux qui se trouvent à l'écart du circuit, à proprement parler « stérilisées ». En voici deux exemples frappants : les 2 milliards du fonds de compensation de l'A.V.S. qui ne circulent pas, puisqu'ils sont placés presque en totalité, et les 1200 millions environ des comptes de chèques postaux qui constituent une masse à peu près constante et stable dont la plus grosse part change de propriétaire par virements, c'est-à-dire sans mouvement d'espèces.

Dans certains pays à monnaies fortement dépréciées, les comptabilités des banques s'expriment en centaines et milliers de milliards d'unités monétaires nationales.

Tel n'est pas le cas en Suisse où le franc représente encore une valeur en lui-même, nos billets de banque étant d'ailleurs garantis par l'encaisse-or de l'institut d'émission dans une proportion qui, depuis décembre 1941, n'est pas descendue en dessous de 120 %.

Si nous revenons aux chiffres cités précédemment, 20 milliards 928 millions de francs de total des bilans des banques suisses à fin 1945 et 28 milliards 900 millions à fin 1951, nous pouvons être certains que cette augmentation de 8 milliards n'est pas un gonflement artificiel, une bulle d'air, mais bien, pour une bonne part, un *accroissement de substance.*

Avant de passer à l'analyse des détails, il convient de s'arrêter à ce total des bilans qui, lui, reflète forcément la tendance générale de l'économie nationale.

Au début de la guerre, soit à fin 1939, ce total était de 17,7 milliards de francs. A fin 1945, il était de 20,9 milliards. L'augmentation, pendant cette période troublée, est due pour une grande part à la hausse des prix, au renchérissement général des biens et des services. En revanche, de fin 1945 à fin 1948, en trois ans, l'augmentation est encore plus marquée, puisqu'elle atteint 3815 millions en regard de 3207 millions pour les six années de guerre. Mais alors, cette expansion a pour cause le développement de l'activité économique, cette « conjoncture » très favorable dont on a tant parlé et qui, en nous apportant l'abondance et la prospérité, a suscité des craintes si vives ! L'augmentation du total des bilans des banques aurait d'ailleurs été bien plus forte si les banques, dans les années 1947 et 1948, n'avaient pas observé une certaine réserve dans la distribution du crédit, à la fois pour des raisons de liquidité et pour ne pas compromettre la stabilité rela tive des prix et des salaires.

En 1949, la tendance est exactement contraire, mais le résultat identique : les banques entravent et vont parfois jusqu'à supprimer l'afflux de fonds étrangers (étant entendu une fois pour toutes que ceux-ci ne sont pas des capitaux provenant de pays autres que la Suisse, mais que ce sont les fonds déposés dans les banques, par opposition aux fonds propres — capital et réserves — de celles-ci). Dans cette année 1949 le total des bilans augmente néanmoins de 1182 millions, bien que l'activité économique donne des signes de ralentissement.

En 1950, nouveau départ sous l'influence d'un stimulant inattendu, la guerre de Corée. Celle-ci par la tension qu'elle provoque en Europe, exige la constitution de stocks de matières premières et de denrées alimentaires. Nos importations enflent. Les banques sont mises à contribution pour financer ces achats et ces stocks qui immobilisent de gros capitaux. De plus, cette activité commerciale effervescente coïncide avec le maximum d'activité enregistré dans l'industrie du bâtiment qui travaille à plein rendement pour faire face aux besoins de logements accumulés pendant la guerre. Cette année-là, c'est de nouveau 1460 millions qui s'inscrivent en plus dans les bilans des banques, suivis de 1515 millions en 1951.

Cette progression est significative.

Elle traduit en effet non pas seulement un mouvement d'affaires plus grand — ce que pourrait déceler et bien imparfaitement encore, le chiffre total des mouvements de fonds, en espèces et en virement — mais aussi et surtout, une expansion des affaires.

III

Analysons maintenant quelques postes principaux et symptomatiques du bilan général des banques suisses, à fin 1945 et à fin 1951 [1].

Examinons d'abord le *passif* des bilans et, dans celui-ci, les *comptes de chèques et comptes créanciers à vue.*

Sur ces comptes, en effet, s'accumulent les disponibilités de la clientèle commerciale, artisanale et industrielle. Ils constituent la représentation du trafic de paiements à l'intérieur du pays, car les virements entre banques ne sont exécutés que si le client a des fonds disponibles.

Ces fonds disponibles de la clientèle peuvent aussi bien provenir d'avoirs en compte que d'ouvertures de crédits, mais les comptes créanciers à vue donnent à eux seuls une indication valable sur les fluctuations de la masse de fonds disponibles.

Or, ces comptes ont augmenté de 4092 millions en 1945 à 6204 millions à fin 1951, soit de 50 %. En elle-même cette augmentation est très démonstrative, d'autant plus qu'elle n'est pas constante. Stable puis fléchissante de 1946 à 1948 (338, 341, 216 millions), cette somme passe à 750 millions en 1949, année qui marque l'apogée de la prospérité d'après-guerre. Puis elle redescend à 248 millions en 1950 et à 218 millions en 1951.

Ce sont là des chiffres qui parlent par eux-mêmes. Ils traduisent aussi les soucis que peuvent éprouver les directions de banque quant à la liquidité de leurs établissements. On le sait par expérience, les clients ne réclament pas tous à la fois la totalité de leurs dépôts. Néanmoins c'est une question de proportion. Qu'il se produise un événement très grave, les demandes des clients seront inévitablement proportionnelles à la somme totale de ce qu'ils peuvent exiger. Or, pendant toute la période envisagée, les coefficients de liquidité, eux, sont restés stables, preuve de la vigilance qu'apportent les banques suisses à équilibrer leurs disponibilités et leurs engagements.

Envisagée sous cet angle, la situation des banques suisses est restée saine.

---

[1] Cette dernière date peut sembler lointaine. Mais il faut se souvenir que le matériel de base n'est pas à la disposition de la Banque Nationale avant fin mars de chaque année. Et malgré la mécanisation, dépouiller les bilans et les comptes de profits et pertes de 393 établissements de banque et sociétés financières à caractère de banques exige un travail minutieux qui ne peut s'effectuer en quelques semaines. Les banques ont d'ailleurs, dans ce domaine, une grande avance sur les assurances, dont les résultats statistiques ne sont publiés que 15 ou 18 mois après la date-critère !

Il existe bien une statistique bancaire qui paraît mensuellement dans le *Bulletin de la Banque Nationale Suisse* et nous avons bien hésité à pousser analyse et comparaison jusqu'à fin septembre 1952. Malheureusement cette statistique mensuelle ne porte, pour des raisons faciles à comprendre, que sur 52 banques. Quoiqu'elle fournisse des indications intéressantes, ses chiffres ne sont donc pas comparables à ceux de la statistique annuelle. C'est pourquoi je m'en suis tenu à la période fin 1945-fin 1951.

Voyons maintenant les variations des *capitaux d'épargne* [1].

A fin 1945, ces capitaux s'élevaient à 11.196,4 millions de francs se décomposant comme suit :

Livrets d'épargne	6.604,6 millions
Livrets de dépôts	755,1 millions
Obligations et bons de caisse	3.836,7 millions

A fin 1951, les mêmes catégories présentaient les soldes siivants :

Livrets d'épargne	8.605,4 millions (+ 2 milliards)
Livrets de dépôts	1.081,2 millions (+ 366 millions)
Obligations et bons de caisse	4.744,3 millions (+ 907,6 millions)

Au total 14.431 millions en chiffres ronds, ce qui représente en sept ans une augmentation de 3235 millions, soit 28 %, augmentation équivalente à celle du volume monétaire !

Dans ce montant de 3235 millions sont comprises naturellement les *bonifications d'intérêts*, qui ne sont pas de l'épargne proprement dite mais qui sont toutefois, en pratique, une *création nouvelle de capital.* Ces bonifications d'intérêts peuvent être estimées, d'après les données à disposition, à 200 millions par an en moyenne. Elle ne constituent donc pas la moitié, en sept ans et en moyenne, de l'augmentation enregistrée.

De plus, et il faut en tenir compte non plus dans l'économie bancaire mais dans l'économie sociale, il est bien évident que la majeure partie des intérêts crédités sont retirés et dépensés ! Ils ne se retrouvent que plus tard dans le total des capitaux d'épargne, sous forme de versements.

Mais si les clients peuvent augmenter leurs versements de façon non seulement à compenser la dépense des intérêts mais encore à accroître la réserve de capital, cela prouve que le peuple suisse, dans son ensemble, économise quand même, en dépit de toutes les apparences contraires...

D'ailleurs, autre indice, le *nombre des livrets d'épargne* ne fait qu'augmenter d'année en année. Il a passé de 4.776.884 en 1945 à 5.154.190 à fin 1951.

Compte tenu de la progression démographique, ce résultat doit être considéré comme très satisfaisant. La Suisse peut se targuer d'être peut-être le seul pays au monde où le nombre des livrets d'épargne est supérieur au nombre d'habitants ! Elément à retenir quand on veut juger de notre niveau d'existence et surtout de notre stabilité politique et sociale. Voilà un « reflet » (et c'est un des rares !) qui paraît assez précis dans ses contours.

Il est un autre phénomène, d'ordre psychologique celui-là, que révèlent les statistiques bancaires. Nous voulons parler des variations de la *relation entre le montant total des livrets d'épargne et celui des obligations de caisse.* Celles-ci sont des placements à moyen terme. Ceux-là, malgré les restrictions du droit de disposition, sont malgré tout des capitaux qui sont relativement disponibles à vue ou à bref délai.

---

[1] Pour simplifier, nous comprenons sous ce terme les *livrets d'épargne* proprement dits, les *livrets de dépôts* et les *obligations de caisse*, bien que ce ne soit pas véritablement de l'épargne dans son intégralité.

Or on constate un transfert très marqué d'une catégorie dans l'autre. Le public délaisse les obligations de caisse — qui figent les capitaux, ne serait-ce que pour quelques années — et place sur livrets d'épargne les fonds qu'il récupère à l'échéance d'obligations de caisse.

La preuve éclate dans les chiffres suivants : En 1945, les obligations de caisse transférées sur livrets d'épargne se montaient à 14 millions, les livrets d'épargne transformés en obligations de caisse à 21 millions.

En 1951, on trouve presque les chiffres inverses : 19 millions d'obligations de caisse échues placés sur livrets d'épargne et 14 millions seulement de capitaux de livrets d'épargne utilisés à souscrire des obligations de caisse.

Ces montant sont très variables d'une année à l'autre. Mais au bout du compte, l'*attrait du livret d'épargne l'emporte sur celui de l'obligation de caisse.*

Il y a en cela et depuis plusieurs années la manifestation d'une tendance que les directions de banque ne peuvent ignorer.

Il est un poste du passif de nos banques suisses qu'on peut s'étonner de voir augmenter : celui des *emprunts auprès des centrales d'émission de lettres de gages.*

Pourtant il a passé de 736 millions en 1945 à 1217,6 millions à fin 1951, cela en dépit de l'abondance des capitaux déposés en banques.

Evidemment, la grande activité déployée dans l'industrie du bâtiment a engendré un volume inhabituel d'occasions de placements hypothécaires. Les centrales d'émission de lettre de gage, qui possèdent par leurs membres de nombreuses ramifications dans tout le pays, ont enregistré de ce fait un développement presque involontaire. Par le mécanisme des centrales d'émission, les membres de ces centrales ont été amenés à conclure des hypothèques directes et, en contrepartie, à contracter des dettes auprès des centrales de lettres de gage.

C'est une explication, qui a l'avantage de mettre en relief l'utilité du système de la lettre de gage, introduit en Suisse en 1930 et qui a eu grand-peine à s'acclimater pendant les premières années de son existence.

Pour en terminer avec l'analyse très succincte du passif, remarquons que de 1945 à 1951 les *fonds étrangers* (au sens de la statistique bancaire) ont augmenté de 18.339 millions à 25.744 millions, ce qui représente 7405 millions, soit 40 %, alors que les *fonds propres* des banques (capital et réserves) ont évolué de 2183 millions à 2474 millions, ce qui ne constitue qu'un accroissement de 12 % environ.

Il y a là une discordance intéressante du point de vue de la technique bancaire.

Discordance qui fait ressortir l'un des avantages de la banque sur d'autres branches économiques comme l'industrie par exemple. Cette dernière, quand son activité s'étend, a un besoin irrépressible de capitaux nouveaux. La banque, elle, n'éprouve nullement ce même besoin du fait que, par essence, elle travaille avec les « fonds étrangers », en d'autres termes avec l'argent des autres !

On nous objectera que ce n'est qu'une apparence et même une pure question de terminologie.

Une société industrielle se procure des capitaux en augmentant son capital-actions ou en émettant des emprunts obligataires, la banque en acceptant des

dépôts sous différentes formes. Dans un cas comme dans l'autre, l'entreprise accroît ses engagements, ses dettes envers les tiers. C'est exact, mais la société industrielle est obligée, pour maintenir sa stabilité financière et obtenir sans peine sur le marché des capitaux les fonds qui lui sont nécessaires, de respecter très soigneusement une proportion définie entre ses fonds propres et ses fonds étrangers, alors que la banque peut se permettre d'augmenter beaucoup plus fortement ses fonds étrangers sans augmenter ses fonds propres dans la même proportion.

Les chiffres de la période 1945-1951 sont là pour confirmer la réalité de ce phénomène.

Cela ne signifie pas que le problème de la rentabilité en soit simplifié. Au contraire. Sous cet angle aussi, la banque a un net avantage sur l'industrie. Celle-ci se procure les fonds dont elle a besoin. Celle-là reçoit les fonds qu'on lui confie, à charge pour elle de les employer de façon rémunératrice. C'est pourquoi les banques suisses ont même été amenées, dans les années de grande abondance monétaire, à enrayer l'afflux de fonds étrangers, soit par une politique d'intérêts appropriée, soit en soumettant à des conditions très restrictives les placements en obligations de caisse ou en livrets d'épargne. La banque peut donc, plus facilement que l'industrie, adapter à ses besoins le montant de sa « masse de manœuvre ».

D'ailleurs nous trouvons les corollaires de ces différents phénomènes dans les postes de l'actif qui reflètent eux aussi, mais sous un autre angle, les variations de l'économie nationale.

IV

Du point de vue de l'économie, le poste le plus significatif inscrit à l'actif des bilans des banques est certainement celui des *débiteurs*. Il comprend les *comptes courants débiteurs* (en blanc et gagés) et les *avances et prêts à terme fixe* (en blanc et gagés).

Durant les six années d'après-guerre que nous considérons ici, le total de ce genre de dettes auprès des banques a presque doublé, augmentant de 3490 millions à 6592 millions.

Cette évolution paraît mal s'accorder avec le phénomène si souvent évoqué de la surabondance de disponibilités. Il ne faut cependant pas oublier que même des entreprises prospères travaillent avec du crédit et que ce crédit s'amplifie parallèlement au développement des affaires.

Il est notoire, d'ailleurs, que les disponibilités liquides, dans l'industrie, sont moins fortes en période de plein emploi que dans les périodes de dépression. Lorsque les commandes affluent et que l'entreprise atteint son maximum d'activité, tous les fonds sont employés, alors que le ralentissement des affaires, entraînant une réduction des achats de matières premières et la liquidation des stocks, fait affluer les liquidités dans les caisses de l'entreprise. Pour l'industrie, avoir de l'argent dans le tiroir, ne signifie pas être riche et prospère, au contraire. En outre, il est incontestable que les banques dispensent leurs avances surtout aux entreprises prospères, c'est-à-dire dignes de crédit, et se

montrent très réservées pour les autres, dont l'avenir est incertain. On peut en conclure que les variations du volume total du crédit traduisent bien, dans notre pays, l'expansion actuelle et les perspectives immédiates du commerce et de l'industrie. Un « gonflement » des crédits de 3402 millions (soit de 88 %) s'explique donc aisément par les circonstances spécialement favorables qui ont prévalu dans notre pays depuis la fin des hostilités.

Dans le secteur du crédit, il convient de s'arrêter à deux catégories d'avances particulièrement significatives : les avances en blanc et les crédits de construction.

Les *crédits en blanc* sont typiquement commerciaux. Il ne sont accordés en principe qu'à des maisons inscrites au Registre du commerce, qui consentent à présenter leur bilan à leur banquier ; leur montant est généralement fixé en proportion des fonds propres du débiteur. Leur volume doit varier, en conséquence, en fonction des variations de structure et d'activité de nos entreprises commerciales, artisanales, industrielles.

Or ces crédits et avances en blanc ont passé de 451 millions en 1945 à 1150 millions en 1951, augmentant ainsi de 700 millions environ, soit 150 % environ, alors que l'augmentation totale des débiteurs n'atteint que 88 %.

Il y a dans cette augmentation extraordinaire l'un des indices les plus évidents du développement des affaires actives dans notre pays.

Il en est de même pour le développement de la construction.

Mesuré en chiffres, ce développement acquiert toute son importance :

Crédits de construction accordés

en 1945 : 3815 pour 292,5 millions
en 1951 : 9990 pour 1137 millions.

Crédits de construction utilisés

en 1945 : 3464 pour 179 millions
en 1951 : 9186 pour 713 millions.

Dans ce domaine, d'après les statistiques bancaires, les périodes d'activité croissante s'inscrivent de 1945 à 1947 et de fin 1949 à 1951. Les années 1948 et 1949 marquent en revanche un temps d'arrêt dans la construction.

L'accroissement considérable du nombre des propriétés bâties, en d'autres termes de la valeur des immeubles, nous amène naturellement à un autre poste très important par son montant, celui des *placement hypothécaires.*

Pour les raisons déjà exposées — et qui ont aussi influencé, nous l'avons vu, le montant des emprunts auprès des centrales de lettres de gage — le total des capitaux placés par les banques suisses sous forme de placements hypothécaires a passé de 9249 millions en 1945 à 12.563 millions en 1951, ce qui représente 35 % d'augmentation.

Le marché hypothécaire a du reste été abondamment fourni en capitaux, malgré ses grandes exigences, ce que révèle indubitablement le fléchissement du taux d'intérêt moyen des hypothèques en premier rang de 3.73 % en 1945 à 3.54 % en 1951.

Il convient cependant de corriger l'impression d'ensemble que donnent les chiffres cités. Le développement de la construction, reflété dans l'augmentation des placements hypothécaires, n'est pas du tout pareil dans tous les cantons. En 1950, par exemple, il a été particulièrement fort à Bâle-Ville et dans le Valais, et sensiblement plus ralenti dans tous les autres cantons romands, de même qu'à Berne, Saint-Gall, Soleure. De plus il est des cantons où l'évolution des placements hypothécaires des banques n'a pas suivi l'évolution de la construction, problablement du fait de la concurrence d'autres institutions sur le marché des hypothèques (compagnies d'assurances, particuliers, caisses de pensions, etc.). Toujours en 1950, l'activité de l'industrie du bâtiment en Thurgovie a été supérieure de 32 % à celle de 1949 alors que l'augmentation des placements hypothécaires des banques a été de 32 % inférieure.

Cette statistique peut cependant nous apporter encore une indication intéressante, bien qu'approximative, sur l'endettement hypothécaire total en Suisse. D'après les chiffres des années précédentes, on peut conclure que les banques participent pour 50 % environ aux placements hypothécaires : en 1938, avec 8811 millions pour un endettement total de 17 milliards, en 1947, avec 10.116 millions pour un endettement de 21 milliards. De quoi il ressort qu'avec 12.563 millions de créances hypothécaires des banques en 1951 l'endettement total devait dépasser 25 milliards.

Dans le secteur du crédit, il nous reste à examiner les *prêts à des corporations de droit public.*

Ces prêts revêtent des formes diverses, très différentes les unes des autres, qui sont :

1. les bons du Trésor et rescriptions ;
2. les avances en compte courant et prêts ;
3. les obligations en portefeuille.

Une première analyse fait ressortir les fortes variations des montants de bons du Trésor et de rescriptions absorbés par les banques : en 1945, 871 millions, en 1947, 511 millions seulement, en 1949, 1245 millions, en 1951, 949 millions.[1])

Si l'on compare ces chiffres avec le total des bons du Trésor et des rescriptions mis en circulation, on constate que ce sont les banques qui, sous cette forme, sont les grandes pourvoyeuses de fonds de la Confédération.

Une deuxième analyse démontre que les deux autres postes sont plus stables, mais que, comme les rescriptions, ils ne suivent pas un mouvement ascendant continu, étant certaines années en nette régression, puis augmentant à nouveau.

Troisième analyse, celle des totaux, que nous résumons en deux chiffres : en 1945, 3876 millions, en 1951, 3312 millions. Depuis la fin de la guerre, les avances des banques aux corporations de droit public ont donc eu tendance à diminuer, ce qui est réjouissant.

Mais la plus intéressante est la quatrième analyse qui permet de déceler que la proportion de ces avances par rapport à la somme du bilan des banques

[1] Y compris les rescriptions cantonales et communales.

a, elle aussi, tendance à se réduire. Elle était de 18,34 % en 1945, elle n'était plus que de 11,38 % en 1951.

Quand on compare ces chiffres et proportions avec les montants énormes que les banques étrangères doivent — et souvent obligatoirement — mettre à la disposition de l'Etat, on ne peut que se féliciter — sans aucune vanité d'ailleurs — de la modicité des créances des banques privées sur la Confédération, les cantons et les communes, d'autant plus que l'on sait que notre Banque nationale n'a, elle non plus, pas à financer le ménage fédéral et qu'au contraire la Confédération entretient souvent des avoirs importants auprès de notre institut d'émission.

C'est là l'indice d'une situation très saine en ce qu'il prouve qu'une séparation très nette existe dans notre pays entre les finances publiques et les finances privées. Les unes et les autres s'interpénètrent, forcément et heureusement, mais ni un secteur, ni l'autre, n'acquiert une prédominance excessive. Chacun conserve sa liberté et c'est bien ainsi.

Poursuivant l'analyse des bilans de nos banques, nous trouvons un poste mixte, celui du *portefeuille d'effets de change.*

Il est mixte parce que, pour des raisons qui nous échappent, l'escompte des rescriptions et bons du Trésor est comptabilisé sous cette rubrique, de même que l'escompte d'effets purement commerciaux. Il est donc nécessaire d'éliminer d'emblée le montant des avances aux corporations de droit public qui n'est pas négligeable puisqu'en 1950 il représentait le 44 % du total de ce poste !

Pour avoir une idée approximative du mouvement commercial, il convient de déduire aussi les effets relatifs aux *stocks obligatoires* qui, en 1950, représentaient environ 197 millions sur 1396 millions d'effets commerciaux, en 1951, 374 millions sur 1475 millions d'effets commerciaux.[1]

En 1951, le portefeuille d'effets des banques suisses s'élevait à 2423 millions en regard de 1,5 milliard en 1945. Si l'on retranche du premier chiffre les 949 millions de bons du Trésor et de rescriptions qui apparaissent dans les avances à des corporations de droit public, il reste un solde de 1475 millions environ d'effets commerciaux, y compris les effets émis pour financer la constitution des stocks obligatoires. Comme, à fin 1945, les banques suisses avaient un portefeuille d'effets composés de 871 millions de rescriptions et 630 millions environ d'effets commerciaux, l'augmentation de ceux-ci, en six ans, n'a été que de 846 millions, somme élevée proportionnellement, mais somme relativement modeste, en chiffres absolus, qui ne correspond nullement à l'accroissement de l'activité commerciale que connaît notre économie depuis 1946.

Il y a deux causes principales, semble-t-il, à ce phénomène :

1. l'abondance des fonds disponibles sur le marché intérieur a permis et permet à de nombreux commerçants d'effectuer des règlements comptants et de bénéficier ainsi de l'escompte usuel, ce qui provoque une sorte de désaffection pour l'effet de change ;

[1] A ces montants s'ajoutent ceux des effets escomptés directement à la Banque Nationale Suisse. De plus une part considérable des stocks obligatoires est financée par les propres fonds des entreprises qui y sont astreintes.

2. les règlements internationaux se font beaucoup plus rarement qu'autrefois par effets de change, en raison des législations étrangères sur les devises et de l'extension du système des accréditifs qui, en cas de troubles prévus ou imprévus, offre une sécurité accrue, particulièrement pour le vendeur. Ainsi nos exportateurs suisses travaillent sur accréditifs, en tout cas avec les acheteurs d'outre-mer, et ont moins d'effets à remettre à leurs banquiers.

Dans l'évolution de ce poste « portefeuille d'effets de change » apparaît nettement une tendance nouvelle du commerce intérieur et extérieur née des circonstances. Cette tendance se renversera-t-elle ou s'amplifiera-t-elle ? Nul ne saurait le prévoir. L'effet de change reste un instrument magnifique pour le commerce, mais il s'accommode mal ou même pas du tout des systèmes de clearing et de compensation que les Lombards n'avaient pas prévu !

Il reste enfin à l'actif de nos bilans de banques une série de rubriques que nous engloberons sous le terme générique de « disponibilités » et qui comprennent *la caisse*, avec les comptes de virements et de chèques postaux, les *avoirs en banque*, les *coupons*, le *portefeuille-titres*.

Disséquer ces postes n'aurait d'intérêt que si nous voulions développer le problème de la liquidité des banques, problème dépassant largement le cadre de notre étude.

L'analyse de certains postes du compte de profits et pertes de nos banques pourrait aussi fournir des indications intéressantes sur les résultats obtenus ces dernières années dans cette branche économique et sur les charges qui la grèvent.

L'examen particulier de chaque groupe de banques nous montrerait que ce qui se passe dans les grandes banques ne se retrouve pas toujours dans les banques locales et les caisses d'épargne ; inversément ces derniers établissements enregistrent parfois des mouvements de fonds, indices de phénomènes qu'ignorent les grands instituts de crédit.

Enfin, relevons que le rôle actif des banques, et en particulier certaines opérations en devises, en crédits d'acceptation, en participations, etc. n'apparaissent pas ou n'apparaissent que partiellement dans leurs bilans.

Par cette analyse inévitablement incomplète, nous nous sommes proposé de présenter quelques *reflets* de notre économie. Et ce terme de reflets convient particulièrement ici parce qu'un reflet est une image, mais une image diffuse, une reproduction affaiblie.

Or, en tant qu'organismes intermédiaires, les banques ne sauraient, dans leurs bilans, donner une image nette et complète d'une activité économique extérieure à elles-mêmes, extrêmement vaste et complexe.

Mais, dans ce rôle d'intermédiaire, les banques ressentent elles aussi toutes les réactions favorables ou défavorables de l'économie dans son ensemble et à leur utilité immédiate, pratique, d'agents d'exécution d'une multiplicité d'opérations, s'ajoute l'utilité non moins importante, quoique moins sensible à l'esprit, de constituer un poste d'observation incomparable, de jouer le rôle d'une sorte de sismographe capable d'enregistrer les secousses de surface comme les lents mouvements de fond de l'économie nationale.